



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Éloi

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général / secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE :

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le dixième jour du mois de janvier 2022, la municipalité de Saint-Éloi a adopté le règlement #273 relatif aux différents taux de taxes et de tarification pour l'année 2022.

Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut se présenter au 183, Principale Ouest aux heures d'ouvertures du bureau municipal ou le consulter sur le site internet.

DONNÉ à Saint-Éloi ce onzième jour de janvier 2022.

Certificat de publication d'un avis public

Province de Québec,
Municipalité de Saint-Éloi

Je, soussignée, Annie Roussel, (secrétaire-trésorière/directrice générale) résidant dans la paroisse de Saint-Éloi (ou le canton de _____), certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public d'autre part (ou annexe aux présentes), en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : (Site internet, Bureau municipal).

En foi de quoi je donne ce certificat, ce onzième jour du mois de janvier 2022.

Annie Roussel, Directrice générale
Directrice-générale / Secrétaire-trésorière